

Association G.Cooper-Jardiniers de la Mer_Pontos Marine Andrée Sougy demande :
Sujet : 'enquête publique concernant le projet de mise en sécurité du port de l'Ayguade situé sur l'île du Levant
Date : Tue, 13 Dec 2022 10:59:17 +0100

Dans le cadre de l'enquête publique concernant le projet de mise en sécurité du port de l'Ayguade situé sur l'île du Levant, les associations G.Cooper « les jardiniers de la mer » et Pontos Marine ont formé un collectif pour notifier leurs observations.

Le Maître d'Ouvrage reconnaît que le projet engendrera la perte surfacique inévitable de 5 m² de Posidonie sans tenir compte de la destruction de 500 m² de matie morte suite à l'enlèvement de l'épave du Benzène.

La matie morte et les feuilles mortes de posidonie ont un rôle écologique important. D'un point de vue

strictement règlementaire, comme le précise l'article L 411-1 du code de l'environnement, la matie et les

feuilles mortes constituent des parties de *P. oceanica* et gardent leur statut de protection.

l'Article L. 411-1 du code de l'environnement interdit : « 2° La destruction, la coupe, la mutilation, l'arrachage, la cueillette ou l'enlèvement de végétaux de ces espèces, de leurs fructifications ou de toute autre forme prise par ces espèces au cours de leur cycle biologique, leur transport, leur colportage, leur utilisation, leur mise en vente, leur vente ou leur achat, la détention de spécimens prélevés dans le milieu naturel ;

La solution 2 présentée dans le cadre d'étude d'impact de faire du port AVIS (militaire) un port tout temps semble plus approprié aux objectifs de continuité de service public mais également de moindre impact environnemental. Cette étude suffit pour démontrer l'existence d'une solution alternative satisfaisante.

De même, la présente demande ne fait pas la démonstration que le projet revêt un intérêt public majeur car si le projet vise à mettre en sécurité le plan d'eau au regard de l'exposition aux houles et des difficultés d'accès du site, il ne présente qu'un caractère économique et social qu'à court terme.

Nous demandons au Commissaire enquêteur de faire part de nos observations en signalant au Maître d'Ouvrage notre intention de porter un recours si l'art. L.411-1 à L.411-2 du code de l'environnement ne sont pas respectés.

Profil : autre

Nom : Association G.Cooper-Jardiniers de la Mer_Pontos Marine

Prénom : Andrée Sougy

Code postal : 83400

Ville : Bormes les Mimosas